



# Syndicat des Communications de Radio-Canada

## DÉCLARATION DE CANDIDATURE

Je, Etienne Gosselin, membre en règle du Syndicat des communications de Radio-Canada (FNCC-CSN) déclare que je pose ma candidature pour faire partie du comité de négociation pour le renouvellement de la convention collective.

Mon statut est (veuillez indiquer si vous êtes permanent, temporaire ou contractuel) :

temporaire

Je travaille pour la station de (veuillez choisir une des stations suivantes : Matane, Moncton, Montréal, Québec, Rimouski, Rouyn-Noranda, Saguenay, Sept-Îles, Sherbrooke, Trois-Rivières) :

Montréal

Etienne Gosselin  
Signature

21 janvier 2021  
Date

# Curriculum Vitae

**Fonction :** Caméraman JE

**Année d'embauche :** 2018

**Expérience syndicale :** J'ai été délégué syndical sur plusieurs plateau AQTIS avant de travailler à Radio-Canada.

Comité sur les conditions des employés temporaires

## MESSAGE ÉLÉCTORAL

**Pourquoi vous présentez-vous ?**

Je crois qu'il est important de bien représenter tous les employés de notre nouveau syndicat unifié entre autres, les employés à statut précaire qui sont essentiels. La dernière convention collective a eu un effet néfaste sur les conditions de travail et je veux faire ma part pour tenter de rétablir certaines injustices qui ont été créées.

**Que croyez-vous pouvoir apporter au SCRC et à ses membres en vous présentant ?**

J'ai une bonne connaissance de la convention collective. J'ai, comme vous tous, noté plusieurs choses que j'aimerais voir améliorées. J'ai une bonne écoute et une bonne connaissance terrain qui saura profiter à tous.

**Message électoral :**

Nous avons une convention collective qui a été signée à la hâte remplie d'erreurs et d'incongruités. Nous devons corriger ces erreurs. Depuis le mois de mars dernier qu'on se fait dire, Merci pour votre engagement, il est temps pour l'employeur de démontrer sa reconnaissance et d'améliorer nos conditions de travail.

## CODE D'ÉTHIQUE DU CANDIDAT

Poser sa candidature à une fonction au sein du comité de négociation du SCRC doit s'inscrire à l'intérieur d'une démarche profondément syndicale où le respect des personnes, de leurs idées et de leur engagement interdit le recours à des procédés, des propos, des écrits ou des moyens qui viendraient à l'encontre des principes qui guident notre action syndicale.

Les propos ou écrits injurieux, racistes ou de mauvais goût, les attaques personnelles ne peuvent être tolérées à quelque moment que ce soit et particulièrement à l'occasion des élections à un poste de nature syndicale.

Il faut constamment garder à l'esprit que même si les idées sont véhiculées par des humains, le débat, y compris en période électorale, en demeure un d'idées et non de personnes. Ne pas respecter ce principe nuirait à la vie démocratique du syndicat et pourrait avoir des effets dévastateurs.

Par la présente, je, soussigné-e, ETIENNE GOSSELIN, briguant un poste électif au sein du comité de négociation, déclare avoir l'intention de mener un débat d'idées dans le respect d'autrui et dans un esprit de camaraderie tout en gardant à l'esprit que le débat politique dans lequel je m'engage met en cause des candidats ayant un objectif commun, soit la représentation des employés de la Société Radio-Canada/CBC.

Je déclare que j'éviterai à tout prix de verser dans les attaques personnelles, les propos marqués d'incivilité ou d'irrespect, à défaut de quoi des sanctions pourraient être imposées.

Je suis conscient que mes paroles et mes actions, advenant que je sois élu-e, auront un impact sur le climat de travail au sein du comité de négociation et j'affirme ma volonté de me comporter de manière à favoriser la collaboration plutôt que la confrontation dans le cadre de l'élection.

ET J'AI SIGNÉ, à Picourt, le 21 e jour du mois de janvier de l'an 2021.

